



Autorisation de conduite R486 PEMP **(Plate-forme élévatrice mobile de personnel)**

Organisation de la formation :

Public visé

Tout salarié conduisant une PEMP (Plate-Forme élévatrice de Personnes) Recommandation R486

Effectif par session

1 à 6 participants

Accessibilité

Nos formations peuvent-être accessibles aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour toute demande d'aménagement

Dates et durée de formation

1 à 5 jours selon expérience (Débutants, initiés, confirmés) et nombre de catégories

Lieu de la formation

Salle mise à disposition par le client ou l'organisme (2m2/pers) avec 1 table, des chaises. Permettre accès locaux et extérieur pour la pratique.

Adresse mentionnée sur la convention et la convocation

Prérequis

Comprendre les instructions de sécurité,
Présenter les aptitudes médicales requises
Etre muni de ses E.P.I.

Moyens techniques et pédagogiques :

Ordinateur, Vidéoprojecteur, support d'animations
Aire d'évolution pratique,
PEMP de la, les catégorie(s) concernée(s),
Aide mémoire individuel remis aux stagiaires

Méthodes pédagogiques

Formation en face à face pédagogique avec le formateur.
Alternance d'exposés, d'études de cas, d'analyse de situations de travail.
Démonstrations du Formateur, exercices pratiques et Apprentissage de l'utilisation en sécurité des PEMP

Intervenant(s)

Formateur titulaire d'un certificat de compétence validant son aptitude à enseigner le sujet.

Modalités et délais d'accès :

Apprenants sélectionnés par le commanditaire de la formation selon les prérequis énoncés
Inscription possible jusqu'à 24h avant le début de la f°

Tarif et conditions générales de vente:

A partir de 130€00 HT / Apprenant. Une offre tarifaire adaptée à vos spécificités, vous sera établie sur demande et envoyée par mail avec les conditions générales de vente.

Contacts :

Informations et inscriptions ;
Responsable pédagogique et référent handicap :
Marie Châtelet **02 99 96 43 71** marie@jfc-formation.fr
SARL JFC FORMATION - 6 rue de Fougères 35500 Vitré -
Code APE 8559A - RCS Rennes 508 647 872 000 37 -
Numéro Déclaration d'activité enregistrée auprès du préfet région Bretagne 53350567035

Objectifs pédagogiques, compétences visées

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la (des) Plate-Forme élévatrice(s) de Personnel de la (les) catégorie(s) concernée(s) suivant la Recommandation R486

Références réglementaires

Code du travail : Article R.4323-55 et 56
L'arrêté du 2 Décembre 1998 Art 3
Assurance maladie Risques prof. : Recommandation R486

Contenu, progression pédagogique :

Présentation du formateur et de la formation

THEORIE

Cadre réglementaire et textes de la sécurité sociale
Technologie, types et catégories de PEMP Type 1, 2, 3 / Groupes A et B
Notions élémentaires de physique
Stabilité des PEMP
Risques liés à l'utilisation des PEMP
Exploitation des PEMP
Vérifications d'usage des PEMP

PRATIQUE

Formation sur la ou les catégorie(s) sélectionnée(s) au préalable

Prise de poste et vérification

Conduite et manoeuvres

Monter et descendre en sécurité de la PEMP
Positionner la PEMP en fonction de la tâche à effectuer,
Déplacer la PEMP
Adapter sa vitesse
Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs...) de la PEMP
(Ciruler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe selon PEMP)
(charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport)
Effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme

Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

Modalités de suivi, d'évaluation et de validation. Durée de validité et Equivalence

- Modalités de suivi : Feuille collective d'émargement signée par demi-journée.

- Evaluation des compétences attendues : Evaluation théorique (Questionnaire) et pratique (Mise en situation) établies suivant les critères de la recommandation R486

- Evaluation de l'action de formation : Evaluation à chaud du niveau de satisfaction, réalisée en fin de formation et évaluation à froid disponible sur le site internet.

- Documents délivrés :
Certificat de réalisation, Attestation de formation

- Validité, périodicité : A renouveler tous les 5 ans.